

# Comment travaille le CESE

Visuel



Corps

Le **Conseil économique, social et environnemental** est composé de **175 membres**, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires pour **un mandat de 5 ans**. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

Le CESE accueille le débat avec les représentants de la société civile organisée. Par « société civile organisée », on entend un ensemble de femmes et d'hommes qui œuvrent dans des syndicats, des entreprises, des associations agissant pour la cohésion sociale et territoriale ou pour la protection de la nature et de l'environnement. À travers ces organisations, ces femmes et ces hommes s'engagent et agissent au plus près des réalités des Français. Le CESE est leur assemblée, l'assemblée de la « société civile agissante ».

Avec un fonctionnement proche de celui des assemblées parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), le Conseil se réunit tout au long de l'année. Les **assemblées plénières** rassemblent **plusieurs fois par mois** les 175 membres du Conseil qui votent les avis présentés par les formations de travail. L'ordre du jour est arrêté par le **Bureau**.

Les conseillères et conseillers sont réunis au sein de formations de travail. Celles-ci sont chargées par le Bureau de préparer les avis, rapports et études à la demande du Gouvernement, du Parlement ou à l'initiative du Conseil. La répartition des membres au sein des formations de travail est définie par le Bureau, organe collégial de décision du Conseil, sur proposition des groupes.

Le 18 mai 2021, les 175 conseillères et conseillers se sont réunis pour la séance plénière d'installation de la mandature 2021-2026. A cette occasion, ils ont élu leur Président, Thierry Beaudet, ainsi que les membres du Bureau.

Le champ de compétences et la composition des commissions permanentes du CESE ont été validés par le Bureau le 15 juin. Les 16 et 17 juin, chaque commission a procédé à l'élection de sa présidente ou de son président et des deux vice-présidentes ou vice-présidents.

Le CESE produit entre **25 et 30 avis par an**. Entre mai 2022 et mai 2023, ce sont 21 avis, 2 résolutions, 5 déclarations et 1 étude qui ont été rendus.

[?? Voir les saisines en cours](#)   [? Voir les travaux publiés](#)   [?? Voir le calendrier des assemblées plénières](#)

© Katrin Baumann

© - copyright CESE - Juin 2024